

VALORISATION DES DÉCHETS

Le compostage

Vous souhaitez transformer vos déchets organiques en compost ? Retrouvez les informations ici.

Publié le 16 mars 2021

Dernière modification le 07 octobre 2025

Le compostage est le procédé qui vous permet de transformer vos déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs mais aussi déchets végétaux comme feuilles mortes, fleurs fanées, branches broyées) en compost.

Comment ça marche ?

Les déchets organiques se décomposent en présence d'eau et d'air grâce aux décomposeurs naturellement présents dans le sol : micro-organismes comme les bactéries ou les champignons, vers, cloportes, limaces, petits insectes... Il existe **plusieurs techniques pour faire du compost** selon votre cas de figure :

- > Vous habitez en appartement
- > Vous habitez en maison

En maison

1- Le compostage en tas

Vous pouvez opter pour la technique du compostage en tas, qui ne nécessite pas l'utilisation d'un bac à compost : elle est idéale si vous avez de l'espace. Elle consiste à déposer les biodéchets en tas, directement sur le sol pour faciliter la colonisation par les vers et les insectes.

Si le compostage en tas possède de nombreux atouts (un volume libre et évolutif, l'humidification naturelle par les pluies, l'aération importante et le brassage aisé), il faut tout de même bien veiller à surveiller régulièrement le tas et à déposer les déchets frais au milieu pour éviter d'attirer les animaux.





2 - Le compostage en bac

Muni d'un couvercle pour déposer vos déchets, et de trappes latérales pour faciliter le brassage et la récupération du compost, il doit être installé à même le sol, sur une surface plate et constituée de terre ou d'herbe.



Grand Lac met gratuitement à disposition un bac à compost aux habitants de son territoire sur réservation. **Réservation en ligne ici !** (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/valorisation-des-dechets/prise-de-rendez-vous-pour-recuperer-un-composteur-individuel>)

- Des composteurs **sont proposés à la vente** dans le commerce (grande distribution, jardinerie, magasin de bricolage, etc).
- Vous pouvez également **fabriquer votre propre composteur** avec des matériaux de seconde main. Vous trouverez ci-dessous différents tutos pour vous y aider :

Formation

Lors de la remise d'un composteur, le service valorisation des déchets de Grand Lac propose une formation de 15 minutes environ afin d'avoir les bons gestes pour gérer au mieux votre compost. Vous verrez, c'est facile ! Vous pouvez également découvrir les « **5 règles pour réussir son compost** » [sur site internet de l'ADEME ici.](https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/5-regles-reussir-compost) (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/5-regles-reussir-compost>)

Vous compostez déjà, vous avez des questions, des doutes ou vous rencontrez des difficultés pour composter dans de bonnes conditions ? N'hésitez pas contacter le service valorisation des déchets qui se tient à votre disposition sur le sujet. Un diagnostic à domicile est même possible sur demande et rendez-vous au 04 79 61 74 75 et tri@grand-lac.fr.

En appartement

Vous pouvez solliciter votre copropriété pour installer une aire de compostage partagé en pied d'immeuble, ou encore vous lancer dans le lombricompostage ! Si vous disposez d'un rez-de-jardin, vous pouvez vous équiper d'un petit composteur individuel.

1 - Collecte des déchets alimentaires

En centre-bourg de certaines communes du territoire, une collecte des déchets alimentaires est mise en place et des points de collecte en apport volontaire sont installés sur le domaine public. [Plus d'infos ici.](#)



2 - L'aire de compostage partagé en pied d'immeuble

Nous accompagnons gratuitement les copropriétés et les communes intéressées, du montage du projet à l'installation des composteurs. Pour cela, contactez notre service Valorisation des Déchets au : 04 79 61 74 75.

Une aire de compostage partagé est généralement composée de 3 bacs :

- > 1 bac d'apport pour les déchets frais
- > 1 bac de stockage de broyat de bois
- > 1 bac de maturation du compost

Il est nécessaire de

- > avoir un espace vert suffisant pour installer l'aire,
- > avoir un nombre minimum de foyers s'engageant à composter,
- > avoir au moins 2 référents de copropriété, interlocuteurs de Grand Lac et des autres utilisateurs de l'aire. Ces référents sont formés par Grand Lac,
- > faire valider le projet en assemblée générale de copropriété.

3 - Le lombricompostage

Cette technique consiste à utiliser des vers de terre pour transformer les biodéchets en lombricompost semblable à de l'humus et utilisable comme engrais pour votre potager d'appartement ou vos fleurs et plantes.

Pour des conseils, pour trouver les acteurs qui vendent des lombricomposteurs, ou pour récupérer des vers, rendez-vous sur la plateforme de promotion du [lombricompostage](http://www.lombri-compost.fr) (<http://www.lombri-compost.fr>) en Auvergne Rhône Alpes. Retrouvez d'autres informations et astuces sur la [chaîne YouTube du lombricompostage facile](http://www.youtube.com/Lombricompostagefacile) (<http://www.youtube.com/Lombricompostagefacile>).



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Les déchets végétaux
- > Les déchets alimentaires
- > Les déchetteries du territoire



SUR INTERNET

- > Compost citoyen
(<https://www.compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org/>)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.